

Torre A, Lefranc C., 2006, les Conflits dans les zones rurales et périurbaines. Premières analyses de la Presse Quotidienne Régionale, *Espaces et Sociétés*, Vol. 124-125, n<sup>os</sup> 1-2, 93-110.

## **Les conflits dans les zones rurales et péri-urbaines Premières analyses de la Presse Quotidienne Régionale**

André Torre et Christine Lefranc

UMR SADAPT, INRA & INA-PG  
16, rue Claude Bernard  
75231 PARIS Cedex 05  
Tel.: 06.86.87.80.93. ; 01.44.08.72.36.  
Fax: 01.44.08.16.57.

### **First results about conflicts investigation in five rural or peri-urban areas A study based on regional daily press data**

**Résumé :** L'objectif de ce texte est de présenter les résultats émanant des travaux réalisés conjointement par plusieurs organismes de recherche français sur les modalités d'émergence, le déroulement et les tentatives de résolution des conflits d'usage des espaces ruraux et périurbains dans plusieurs régions de France. Ces travaux, de nature essentiellement empirique, considèrent que le conflit est consubstantiel à la vie en société et qu'il constitue souvent le révélateur d'une innovation et d'enjeux de pouvoir. Son déroulement s'inscrit dans le temps et il ne doit donc pas nécessairement faire à tout prix l'objet d'une tentative de résorption. Le recueil de données sur les conflits d'usage localisés s'est effectué par croisement de trois sources : la presse quotidienne régionale, les décisions de justice, et l'interview d'acteurs locaux. Ce texte décrit l'une des méthodes utilisées, celle de l'analyse de la presse quotidienne régionale, qui constitue une source imparfaite mais riche pour l'obtention de ce type d'information. Nous montrons que des profils conflictuels régionaux apparaissent dans les cinq zones étudiées, profils qui varient selon les types d'espaces et d'usages, la réaction et la capacité de mobilisation des acteurs, les manifestations, les modes de résolution adoptés... mais également que des permanences de l'activité conflictuelle peuvent être repérées dans le même temps. Il apparaît alors que la presse est un miroir qui ne peut refléter qu'une partie de la réalité et révèle l'état des forces et des négociations au niveau local.

### **Mot clés :**

Conflits, espaces ruraux, espaces périurbains, presse quotidienne régionale

**Abstract:** *The goal of this article is to present the results of studies jointly conducted by several French research institutions on land-use conflicts in rural and peri-urban areas in several regions of France, and specifically on how they emerge and develop and what modes of conflict resolution are used. These studies, which are essentially empirical in nature, consider that conflict is intrinsic to life in any community and that it is often a tell tale sign of innovation and of power struggles. Conflicts develop in time and attempts to avoid them at all costs might therefore not always be desirable. Our database on localised land-use conflicts was created by combining three sources of information: the regional daily press, court judgements and interviews with local actors. This paper describes one of the methods used by the researchers, i.e. the analysis of the regional daily press, which is an imperfect but rich source of information on the subject. We show that regional conflict profiles can be observed in the five areas studied and that these profiles vary according to the types of land and uses, to the reaction of the actors and their ability to mobilise the population, to the manifestations and to the modes of resolution adopted. We also point to the continuity of conflictual relations in time and show that, consequently, the press is a mirror that only partially reflects reality and reveals the state of the forces and of the negotiations at local level.*

### **Key words:**

*Conflict, rural land, peri urban land, regional daily press*

## **Introduction**

Qui veut comprendre les dynamiques des espaces ruraux et périurbains doit s'intéresser aux conflits qui les traversent ! C'est sur cette assertion que s'est construit, depuis trois ans, le programme de recherche sur les conflits d'usage et de voisinage mené conjointement, dans le cadre français, par différentes équipes appartenant à des organismes de recherche publique tels que l'INRA, le CNRS, l'INA-PG, l'Engref, le Cemagref ou l'Enitac<sup>1</sup>. Ce présupposé de base, qui consiste à prendre les conflits au sérieux et à les étudier de près, repose sur trois constatations : i) les conflits et les tensions, nombreux au sein de ces espaces, jouent un rôle dynamique structurant dans la construction des nouvelles régulations territoriales et des relations entre les groupes d'acteurs qui les habitent ou les visitent (Lascoumes, 1994), ii) on trouve beaucoup de travaux consacrés aux processus de médiation, de négociation, de concertation, de coopération, de rapprochement des parties adverses... des travaux qui se situent en aval des situations conflictuelles proprement dites et consistent avant tout à chercher des modalités d'atténuation ou de résolution des conflits (Par exemple Mermet, 1998 ; Ollagnon, 1998), iii) il existe peu de recherches analysant les origines, les manifestations et le déroulement des conflits dans les espaces ruraux et périurbains. En particulier rares sont les travaux se penchant sur ces phénomènes tels qu'ils s'expriment sur le terrain (voir pourtant Charlier, 1999 ; Michel, 2003 ; Lecourt 2004..., qui procèdent à des synthèses partielles).

Pour ces raisons, notre programme de recherche est délibérément construit sur des fondements empirico-déductifs et se donne pour objectif d'analyser les modalités d'émergence, le déroulement et les tentatives de résolution des conflits au sein des régions françaises. Sur la base d'une grille de lecture des conflits, élaborée à partir des expériences des membres du groupe<sup>2</sup> et des lectures des rapports sur les caractéristiques des espaces ruraux et périurbains, nous avons procédé à des investigations portant sur sept zones caractéristiques<sup>3</sup> de l'espace national. Ce travail a été jusqu'à présent réalisé en utilisant trois sources différentes, qui présentent chacune des biais mais sont considérées comme complémentaires. Il s'agit, respectivement :

- d'enquêtes à dire d'experts menées, au niveau local auprès de personnes ressources appartenant à différents milieux professionnels et organismes publics ;
- d'analyses du contentieux sur la base des jugements du Conseil d'Etat, de la Cour de Cassation, des cours d'appel et des cours administratives d'appel ;
- du dépouillement des articles parus dans la presse quotidienne régionale (PQR).

C'est ce dernier type de recherche qui est ici présenté, avec l'idée de faire ressortir les conflits tels qu'ils sont présentés dans les médias, *i.e.* tels qu'il sont véhiculés par un vecteur d'information particulier. Evidemment, le choix délibéré de la PQR implique des biais importants, au premier chef desquels la variabilité du contenu des supports régionaux sur les plans quantitatif et qualitatif. D'autres contraintes peuvent être répertoriées, comme l'absence d'exhaustivité, ou encore le contrôle de l'information et sa première distorsion par la médiatisation. Toutefois, cet outil nous semble extrêmement précieux, et ce pour au moins deux raisons : tout d'abord, les résultats ainsi présentés traduisent bien la manière dont un certain nombre de conflits sont portés devant la scène médiatique ; ensuite, ils sont révélateurs du contenu associé à la notion même de conflit par les médias et par un certain nombre

---

<sup>1</sup> Les sigles développés des organismes participant à ce programme apparaissent en fin de texte.

<sup>2</sup> Les noms des participants du programme sont donnés en fin de texte.

<sup>3</sup> Seuls les résultats de cinq de ces zones sont ici présentés. Le traitement des autres zones retenues dans le programme est en cours, et des élargissements sont encore à venir à des nouveaux espaces.

d'acteurs locaux, ainsi que des choix visant à privilégier telle situation au détriment d'une autre.

De plus, cette approche correspond à notre vision des relations conflictuelles. Loin d'être un objet à bannir ou une relation pathologique, le conflit nous semble consubstantiel de la vie en société. Mieux, nous considérons qu'il s'agit d'une des formes possibles et habituelles des relations sociales, d'une interaction entre individus parmi d'autres, et qu'il constitue un facteur de maintien du lien social et un révélateur de leur état. Il est souvent un passage obligé pour aller vers de nouvelles régulations. Le conflit, créateur de nouvelles relations ou de nouvelles régulations, est généralement associé à la nouveauté et à l'innovation, qui souvent engendrent des résistances et des oppositions. Il est relativement illusoire d'en chercher des résolutions définitives et instantanées car il s'agit d'un processus, qui se déroule dans le temps et peut donner l'impression de renaître après des périodes de calme ou de temporisation (Torre et Caron, 2002). Les conflits ont une histoire longue, qui se confond avec celle des procédures de négociation, de médiation et de concertation, dont ils constituent la face obscure. Loin de s'opposer, ces deux dimensions sont en fait symétriques : aux pics de conflictualité, pendant lesquels les coopérations sont au plus bas, succèdent des phases de négociation, qui se traduisent par une mise en sourdine des tensions.

Mais qu'est-ce au juste qu'un conflit ? Pour répondre à cette interrogation il est nécessaire de pointer la distinction entre cette notion et celle de tension, voisine mais porteuse d'un sens plus général. On dira ici qu'une *tension* entre usages (de l'espace par exemple) désigne une opposition entre usages et usagers, sans engagement des protagonistes, alors qu'un *conflit* prend naissance à partir de l'engagement d'une des parties. Cet *engagement* se définit par la mise en œuvre d'une menace crédible, qui prend la forme, dans le cas des conflits d'usage et de voisinage dans les espaces ruraux et périurbains, de la mise en œuvre d'une action juridictionnelle, d'une procédure de médiatisation ou de publicisation, d'une confrontation verbale ou par voie de faits, ou encore d'une production de signes (par exemple des panneaux d'interdiction de passage, ou des barrières). La distinction entre conflits et tensions est ainsi patente au niveau analytique ou à celui de la relation humaine, mais encore faut-il la faire apparaître dans l'analyse des relevés de presse. C'est l'une des difficultés rencontrées dans notre travail de recension de la presse quotidienne régionale, présenté ci-dessous. Dans une première partie, nous rappelons et précisons notre méthode d'analyse (I), avant de fournir quelques résultats de nature générale ou liés à nos terrains d'étude (II).

## **I. La méthode**

Afin d'analyser l'état de la conflictualité dans les zones rurales et périurbaines, nous nous sommes fondés sur un échantillon de zones d'études, sur lesquelles nous avons appliqué une grille de lecture de conflits à partir d'une analyse de la presse quotidienne régionale.

### *i) Une grille de lecture des conflits*

Nous avons fait le choix de nous intéresser à des conflits localisés, nés à propos d'usages concurrents de l'espace et s'exerçant sur un support matériel. L'observation de ces conflits a été systématisée grâce à la construction d'une grille de lecture, qui s'est enrichie et affinée au fil de nos observations. Cette grille permet d'approfondir la compréhension des processus conflictuels, de les décrire et d'en décortiquer différents éléments constitutifs.

*La matérialité du conflit.* La nature des espaces supports de la relation conflictuelle, sa localisation, sa date approximative, sa durée et son déroulement.

*Les acteurs des conflits.* Parmi les usagers ou groupes d'usagers des espaces ruraux et périurbains, nous distinguons les acteurs porteurs d'un usage productif de l'espace, qu'ils en soient ou non propriétaires (exploitants agricoles et forestiers, artisans et industriels,

producteurs de services récréatifs...), de ceux dont l'usage n'a pas de fins productives, qu'ils soient présents de manière ponctuelle ou continue sur l'espace concerné (résidents, chasseurs, pêcheurs, sportifs, randonneurs, touristes, résidents secondaires...). Une attention particulière est portée aux dispositifs publics locaux, susceptibles d'exacerber et de cristalliser certaines tensions en conflits.

*Les motifs du conflit et la manière dont il naît.* L'élément déclencheur peut être matériel, lié à la modification d'un bien ou de ses usages, ou naître d'une anticipation de cette modification, avant sa concrétisation. Les causes matérielles du conflit repérées en première instance sont l'émission d'effets externes négatifs (pollutions, nuisances olfactives, écoulement des eaux), la construction, la dégradation ou la destruction d'un bien, l'aménagement d'un bien ou d'un espace, ou des problèmes d'accès ou de fréquentation (ouverture d'un site, servitudes d'accès, restriction ou exclusion).

*Les manifestations des conflits.* L'engagement peut aller de la pétition à l'action judiciaire en passant par les voies de faits. L'un des aspects décisifs est la manière dont les acteurs s'organisent pour se saisir de ces outils. Les conflits peuvent ainsi avoir lieu entre individus, mais également mobiliser des groupes, l'engagement collectif prenant la forme de regroupements d'acteurs locaux, de syndicats ou d'associations locales ou régionales ; ils sont aussi parfois relayés par des acteurs, souvent des élus, des représentants de collectivités locales ou de l'Etat.

Les deux dernières entrées de notre grille concernent *les modes de prévention et de gestion des conflits et leur issue*. Ces deux items se sont révélés les plus difficiles à renseigner, le premier parce qu'il s'intéresse à un objet très mouvant et protéiforme, le second davantage en raison de la difficulté d'accès à ces données par nos modes de recueil.

## ii) La méthode d'analyse de la presse quotidienne régionale et ses limites

Les attentes à l'égard du recueil et de l'analyse de données dans la presse quotidienne régionale (PQR) concernaient d'abord l'acquisition de données complémentaires aux deux autres sources utilisées dans notre travail, à savoir les enquêtes à dire d'experts et l'analyse des sources juridiques. L'idée était de réaliser un inventaire des types de conflits et de tensions rencontrés sur nos différents terrains mais également d'accéder à la mémoire de ces événements par l'identification de leurs circonstances, motifs, acteurs, dates et chronologie précises... A cet état des lieux s'ajoutait un questionnement méthodologique, quant au degré de pertinence de la PQR vis à vis de notre problématique : quels types de résultats pouvaient nous permettre d'alimenter la grille de lecture des conflits, en cours d'élaboration ?

Afin de ne pas limiter nos observations, nous nous sommes intéressés à l'ensemble des relations - interindividuelles ou entre des groupes - révélant une différence irréductible d'objectifs. Le schéma type est le suivant : i) deux parties, aux intérêts opposés ou opposables, cohabitent sur un même territoire ; ii) l'événement conflictuel est spécifiquement lié au terrain d'étude, *i.e.* il est localisé dans l'une de nos zones ou a un impact sur ce territoire (sa base géographique ou la population qui l'habite) ; iii) il est lié à l'usage d'un bien matériel défini dans l'espace rural ou périurbain (sol, rivière, espace de production, habitat, air, etc...)

Pour chaque secteur, nous avons analysé le quotidien régional le plus diffusé : *Le Dauphiné Libéré* en Ardèche et dans le Voironnais, *Le Progrès de l'Ain* autour de Montrevel-en-Bresse, *Paris-Normandie* dans le pays de Caux, *Ouest-France* pour le périurbain nantais et l'estuaire de la Loire. Nous avons consulté toutes les éditions disponibles du 01 juin 2001 au 30 mai 2002. Le recensement des conflits a consisté en un relevé, pour chaque article, de sa date de parution, de son titre et de sa localisation dans le journal. A ensuite été réalisé un tableau contenant un résumé et le motif de l'article, la source du conflit, les acteurs concernés, leurs arguments, leurs modes d'oppositions, la localisation géographique du conflit et les

modes de résolution éventuels. Une seconde lecture transversale des articles permet d'analyser chaque événement conflictuel à la lumière de la grille de lecture présentée ci-dessus.

Ces traitements n'ont aucune visée bibliométrique et ne cherchent pas non plus la représentativité des situations conflictuelles. Ils relatent simplement un type précis d'événements, à savoir ceux relayés par la presse locale et mis à disposition de l'opinion publique. Cette approche qualitative constitue toutefois, nos résultats en témoignent, une source intéressante et riche.

La PQR nous permet en effet d'établir avec fiabilité une datation du conflit et de ses étapes (élément déclencheur, durée, rebondissements), un recueil d'éléments factuels sur son contexte, son l'historique, et son antériorité, ainsi qu'un inventaire étendu et précis des acteurs intervenant dans le conflit (opposants et régulateurs). De manière plus épisodique et avec moins de certitudes quant à la justesse et l'exhaustivité des informations, elle fournit également des éléments concernant les arguments des parties opposées, les modes d'oppositions et de résolutions adoptés, les liens entre des événements ou des acteurs... Il est enfin possible de tirer de ces données une série d'extrapolations et d'analyses sur les événements (usages, motivations...). Mais la source n'étant pas constante, il est difficile de mener des analyses vraiment satisfaisantes. Il est par exemple assez rare de pouvoir obtenir des renseignements pourtant précieux sur le statut des espaces supports de conflits : les localisations sont souvent imprécises, les statuts réglementaires ou de propriété ne figurent quasiment jamais dans les articles... En somme, l'information disponible dans la presse est souvent abondante mais rien ne peut garantir sa constance ni son exhaustivité. De plus, elle est relativement inégale d'un journal, d'un article et d'un événement à l'autre, en qualité comme en quantité (Charon, 1996 ; Méjan, 1989).

Deux interrogations, qui concernent respectivement le rôle de filtre que peut jouer la presse dans la diffusion et la manière de traiter l'information (Chartier, 2003 ; Gayan, 1990) et le biais qu'elle peut introduire dans le rendu « objectif » du conflit lui-même, sont souvent revenues au cours de ce recensement. Si la PQR n'est pas une presse d'opinion, certains choix orientent nécessairement un journal et influencent l'opinion de ses lecteurs. *Le Dauphiné Libéré* relate par exemple le mécontentement de riverains de l'Ardèche ou de l'Ouvèze (deux rivières ardéchoises), inquiets d'une végétation représentant un fort danger en cas de crue trop importante et qui se plaignent d'être confrontés à un « mur administratif » leur interdisant cet entretien. Le journal ne remet pas en cause cette argumentation ni ne la confronte avec celle d'une autre source. Une enquête auprès de l'administration compétente nous révèle pourtant que l'information est fautive : la loi n'interdit pas l'entretien de la végétation, mais uniquement le prélèvement de graviers qui lui est souvent associé lors des travaux d'entretien. Ce type d'inexactitudes pose un problème d'analyse : qu'elles relèvent de l'interprétation, du parti pris ou d'un manque d'information, elles ne sont pas toujours identifiables et leur multiplication peut sensiblement affecter les résultats obtenus.

Les limites de la presse apparaissent également dans l'inégalité du traitement réservé d'un quotidien à l'autre à des affaires pourtant similaires. Certains types d'événements, qui ressortent fortement dans l'un des journaux, peuvent au contraire relever de l'anecdote ou ne pas même mériter une ligne dans un autre. C'est le cas des nombreux conflits locaux générés par des réglementations ou des événements nationaux ou européens : Natura 2000, protection des cormorans, destruction de champs OGM... Pour prendre l'exemple des cormorans, la protection européenne donne lieu à un conflit local dans les étangs de la Dombes (département de l'Ain). A la lecture des articles du *Progrès de l'Ain*, on peut penser que le problème des cormorans est réellement de nature locale. A peine peut-on y voir un lien avec la réglementation européenne. Dans *Le Dauphiné* de l'Isère, au contraire, l'affaire est

présentée avec un regard beaucoup plus distant et global, et il est davantage question des réunions de travail européennes sur le problème... Deux facteurs peuvent expliquer cette distance : le premier tient à la manière dont les groupes d'utilisateurs locaux réagissent, s'affrontent ou non ou font appel à des supports ou des relais extérieurs, le second repose sur le traitement de l'information par la presse.

En outre, et au regard des informations obtenues grâce aux enquêtes, il apparaît également que certains types de conflits ou de tensions n'émergent pas du tout dans la presse. Il n'est par exemple pas fait une seule fois allusion, en une année de dépouillement, aux tensions relevées par ailleurs dans nos enquêtes autour du lac de Paladru, dans le Voironnais. De même, en Ardèche, les randonneurs, les chasseurs et de nombreux autres usagers nous ont révélé des altercations avec les usagers des véhicules motorisés (4x4 et motos cross), dont il n'est pas du tout question dans *Le Dauphiné*, qui propose pourtant par ailleurs plusieurs articles sur les clubs de loisirs motorisés.

### iii) Les terrains

Notre étude des conflits d'usages dans les espaces ruraux et périurbains a pour l'instant été menée sur des terrains répartis dans sept départements français, bien que seuls les résultats de cinq d'entre eux soient disponibles aujourd'hui. Leurs contours sont généralement ceux de structures intercommunales préexistantes : parc naturel régional, communauté de commune, syndicat de bassin versant..., afin d'assurer une plus grande opérationnalité de l'étude et une plus grande lisibilité vis à vis des interlocuteurs de terrain. Ces secteurs ont enfin et surtout été choisis pour la diversité et la représentativité de leurs caractéristiques géographiques et économiques, de manière à fournir une grande variété de types de territoires et de modes d'usages au sein de notre corpus.

Trois d'entre eux sont localisés dans la région Rhône-Alpes. Ces départements à tradition rurale et agricole comportent des zones de montagne, mais sont également situés à proximité de métropoles régionales importantes, qui impliquent des usages résidentiels et récréatifs des espaces. *Le Pays voironnais*, situé à la périphérie de Grenoble, est un espace rural montagnard de moyenne altitude, soumis à de fortes influences périurbaines et à une importante fréquentation touristique. *Le district de Montrevel-en-Bresse* est une zone périurbaine dans un département très rural et agricole, comportant de nombreux types d'usages concurrents du sol. Le récent *PNR des Monts de l'Ardèche*, espace de montagne de type plus méridional, très rural, qui connaît de très faibles densités de population, est avant tout un espace naturel reconnu, soumis à un tourisme saisonnier important. Deux autres secteurs sont situés en *Pays de Loire* et en *Haute-Normandie*<sup>4</sup>. Ils se caractérisent par leur proximité avec le littoral et leur localisation à l'embouchure de deux grands fleuves, la Loire et la Seine. Tous deux conjuguent des activités industrialo-portuaires importantes, la présence de zones à fort intérêt écologique, en particulier des zones humides, et subissent l'extension spatiale des agglomérations vers les zones périurbaines. Les activités agricoles y ont un poids économique important, en particulier dans le Pays de Caux qui connaît par ailleurs de graves occurrences d'inondations conjuguées à d'importants phénomènes d'érosion des sols. Les deux dernières zones, dont nous ne présenterons pas les résultats, sont situées en Haute-Corse et en Ile-de-France.

## II. Quelques résultats

---

<sup>4</sup> Il s'agit respectivement de communautés de communes de Loire-Atlantique et de syndicats de bassins versant du Pays de Caux

La présentation des principaux résultats commence par une analyse des conflits par zone étudiée, mettant en évidence leurs spécificités locales. Nous présentons dans un second temps les principales caractéristiques communes révélées par l'analyse de la presse.

### *i) les conflits dans nos zones d'études*

#### *Le canton de Montrevel*

*Le Progrès de l'Ain* nous a permis de collecter une quantité satisfaisante d'informations sur différents conflits, leur historique et leur évolution. Le principal point sensible qui ressort de cette lecture touche à la préservation de la qualité de la ressource en eau et, de manière emblématique, de la rivière Reyssouze. Trois conflits très virulents ont lieu à ce sujet, l'un lié au déversement dans la rivière de déchets par une usine d'équarrissage qui a eu pour conséquence une grave pollution, les autres dus à l'extension d'élevages industriels que les opposants associent également à un risque de pollution des eaux. Plusieurs autres petites pollutions ponctuelles ne donnent semble-t-il pas lieu à des situations d'affrontement mais trouvent pourtant une issue judiciaire. Le schéma général oppose ici des activités productives (industrielle et agricole) à des riverains (résidents ou propriétaires) et des usagers récréatifs (pêcheurs), dont la particularité est de défendre non seulement leur loisir mais également d'être investis d'une mission de protection des milieux aquatiques. Ces nombreux conflits témoignent d'une forte préoccupation collective autour de la qualité de l'eau, dans un contexte de vigilance.

Le deuxième objet de conflit est la question de la gestion des déchets, qui concerne l'épandage des boues de stations d'épuration et le projet de construction d'un incinérateur. Bien que l'argument « pas chez nous » ne soit jamais retranscrit tel quel dans la presse, on peut se demander si, au-delà de la recherche de solutions alternatives, la réaction des opposants, notamment lorsqu'ils dénoncent clairement l'emplacement projeté de l'incinérateur, ne répond pas en réalité au phénomène 'Nimby'<sup>5</sup>.

On observe une forte capacité de mobilisation locale et de mutualisation des efforts sur la zone bressane. L'intervention du groupement des riverains dans plusieurs conflits locaux donne l'impression d'un climat général de vigilance. Le conflit avec l'usine d'équarrissage propose ainsi un cas intéressant, où des opposants aux intérêts par ailleurs divergents se mobilisent ensemble contre un adversaire commun. Les opposants interviennent également, ou cherchent à intervenir très activement dans la phase de résolution des conflits, qu'ils en appellent à une résolution amiable ou judiciaire ou qu'ils demandent à participer aux commissions ou autres structures de prise de décision. Dans tous les cas sont avancées des propositions constructives. Enfin, les pouvoirs publics ont mauvaise presse, souvent accusés de ne pas ou de mal tenir leur rôle de contrôle – dans le cas des épandages, de la mesure de la teneur en métaux lourds des boues d'épuration – ou de ne pas savoir faire appliquer la loi, notamment en matière de police de l'eau ou de mise aux normes de l'usine d'équarrissage.

#### *Le Voironnais*

La majorité des conflits recensés dans *Le Dauphiné libéré*, éditions de Voiron, ne fait l'objet que d'un ou deux articles et les informations récoltées sont maigres. Il ressort toutefois très clairement un fort enjeu autour de la propriété foncière, les conflits reposant majoritairement sur des questions d'aménagement ou de dévalorisation de biens fonciers : construction de rocades, épandage de boues de papeterie, projets Natura 2000. Seul le conflit de la décharge d'Izeaux semble lié à une volonté de protection aquatique de la nappe phréatique. La question de la gestion des déchets domestiques et industriels est aussi de

---

<sup>5</sup> Not In My BackYard

nouveau présente : opposition à la décharge d'Izeaux, question du devenir des boues d'épuration domestique ou industrielle (de papeterie) et de leur dangerosité. Parmi les usages concurrentiels, on perçoit une pression assez forte de structures d'aménagement de type urbain (des rocades) sur l'activité agricole. Le conflit né autour du projet de remembrement à Voiron est en particulier emblématique des fortes pressions foncières qui s'exercent sur les terres agricoles situées à proximité de l'agglomération, dans une zone potentielle d'extension de l'habitat.

On retrouve ici, comme en Bresse, une mobilisation locale et fortement organisée en comités ou associations, en particulier pour la défense de la propriété foncière. En outre, les articles, qui font souvent référence au 'Voironnais', présentent l'image d'une entité territoriale cohérente. Les manifestations publiques et actions médiatiques sont largement utilisées par les opposants, en particulier dans le cas du centre d'enfouissement d'Izeaux, attaqué simultanément sur plusieurs fronts (emplacement de la décharge, nature des déchets et ruissellement des lixiviations) et avec différents modes d'action : manifestation, blocage du site et campement, blocage du TGV, arrêté communal, plainte devant la justice,... Les modes de résolutions des conflits sont assez variables. Si quelques rares actions en justice sont menées contre des pollutions, la concertation et la communication semblent aussi avoir leur place, en particulier dans les cas des projets Natura 2000, de l'épandage des boues de papeterie, ou encore de celui de la prolifération des sangliers.

#### *Le PNR des Monts d'Ardèche*

Comme pour le Voironnais, plusieurs conflits relevés dans *Le Dauphiné* ardéchois ne font l'objet que d'un très faible écho et d'informations lacunaires. Dans un certain nombre de cas, les occurrences des conflits dans le journal ou les informations contenues dans les articles sont assez éloignées de la réalité desdits conflits, comme l'ont montré nos entretiens de terrain. C'est en particulier le cas des problèmes d'usage du milieu rivulaire par des activités productives, de loisir ou de protection, mais aussi des tensions à propos de l'aménagement du Mont Gerbier, face à une forte pression touristique. D'une manière générale, les enjeux de tourisme, pourtant très importants sur le département, n'émergent pas dans notre sélection. En outre, la lecture des articles donne le sentiment que de nombreux conflits sont le fait de problématiques départementales et qu'ils concernent l'ensemble du territoire ardéchois. Cette impression peut provenir du fait que les acteurs qui se mobilisent sont essentiellement des groupements départementaux : fédérations d'associations, syndicats, chambres consulaires, instances politiques...

Cette caractéristique semble renvoyer à - ou expliquer - une faible capacité de mobilisation locale ou en tout cas de collectivisation des efforts individuels en dehors des organismes de représentation départementaux constitués et reconnus dans leur action : on ne voit pas émerger par exemple d'association locale de riverains. Ceci n'ôte rien à la virulence des oppositions, qui semblent prendre des colorations très passionnelles, à l'image des conflits liés aux activités de chasse. Le principal conflit d'usage est lié à la prolifération des sangliers, qui provoquent de nombreux dégâts tant sur les parcelles agricoles que chez les particuliers ou sur les terrains communaux. Le conflit qui oppose les chasseurs depuis des années aux écologistes à propos de la chasse aux oiseaux migrateurs au dessus du célèbre col de l'Escrinet est également emblématique de cette virulence et du poids de la chasse dans la société ardéchoise.

Les biens concernés par les conflits sont autant l'eau que le foncier. L'eau prend en Ardèche une dimension protéiforme, à la fois bien économique, que se partagent industrie, tourisme d'eau - fort développé dans le département - et producteurs d'énergie



(microcentrales hydroélectriques)<sup>6</sup>, patrimoine naturel activement défendu par la fédération de pêche ardéchoise, et facteur de risque dans cette zone très exposée au phénomène des orages cévenols. Cette multiplicité d'enjeux concurrentiels en fait une importante source potentielle de conflits.

Le cas des conflits liés aux projets de parcs éoliens est révélateur d'un territoire ardéchois en devenir, qui doit faire des choix pour son développement. Certains y voient une manne financière facilement acquise, tandis que d'autres anticipent une dégradation des paysages, qui constituent leur cadre de vie et attirent de nombreux touristes. Le débat et les oppositions conflictuelles portent alors bien sur des choix en matière d'aménagement, davantage semble-t-il que sur des usages préexistants. L'abondance de rave-party dans le département explique peut-être la forte médiatisation de ces événements. La complexité et la confusion des arguments, des enjeux et des nuisances invoqués en font un cas difficile à traiter, dans lequel des valeurs plus globales viennent faire écho à des oppositions individuelles ou entre groupes d'usagers.

Les modes de résolutions des conflits sont assez peu développés par la presse. En l'état actuel, tout ce qui concerne la chasse semble sans issue, les procédures judiciaires se répondant. La justice est d'une manière générale souvent sollicitée : la concertation ne semble pas la voie privilégiée dans cet échantillon ardéchois.

### *L'estuaire de la Seine*

En dépit du grand nombre de communes de la zone étudiée, la lecture du *Paris-Normandie* n'a permis le recensement que d'un petit nombre de conflits, dont le principal concerne la réaction des chasseurs de l'estuaire à la réduction de leur espace de chasse suite au doublement de la surface de la réserve naturelle (zones humides de l'estuaire) venant compenser l'extension du port autonome du Havre. Ce conflit virulent, qui donne lieu à des manifestations violentes, est très intéressant en ce qu'il fait intervenir plusieurs usages et surtout parce que ce sont les effets indirects, en domino, qui créent la tension. Mais de grosses lacunes apparaissent dans l'information, en particulier dans l'exposé des arguments des chasseurs, et l'évènement se noie sur fond de conflit national entre chasseurs et Etat sur la réglementation de la chasse. Inversement au cas de la Brière (ci-dessous), la dimension patrimoniale et traditionnelle du marais et de la chasse au gibier d'eau n'apparaît que très peu dans les rendus de la PQR, même si la prégnance de l'identité industrialo-portuaire transparait tout de même dans ce que la presse relate du discours de ces « chasseurs-ouvriers ».

Les principales autres oppositions ont lieu à propos de l'aménagement d'infrastructures de transport et de la négociation autour de leurs tracés. Enfin, de maigres articles informent de quelques cas de pollutions industrielles ayant donné lieu à des poursuites judiciaires.

L'analyse de *Paris-Normandie* pose de réelles questions sur les limites de notre méthodologie, en particulier sur la fiabilité de la source PQR. Sa lecture laisse transparaitre deux thématiques essentielles dans le département, l'activité industrielle et les risques liés d'une part et la difficulté de la gestion de l'eau face aux inondations et à l'érosion des sols d'autre part. Toutefois, si plusieurs dizaines d'articles sont consacrés à chacun de ces sujets sur une année, jamais l'information n'est présentée sous l'angle conflictuel. Dans le cas de l'extension de Port 2000, la presse va même jusqu'à féliciter une concertation réussie entre les multiples usagers, ce que dénie nos entretiens. La très problématique et très conflictuelle question de la gestion de l'eau n'est dans la presse objet d'aucun conflit avéré... La partialité et l'euphémisation apparentes du journal doivent-elles nous interroger sur la question du

---

<sup>6</sup> Elle représente bien sûr également une ressource vitale pour l'agriculture, mais aucun article recensé n'y fait référence.

devoir d'information de la presse, de ses marges manœuvre et de sa compétence ? Ou bien répondent-elles à une attitude locale face à la question des conflits ?

### *L'estuaire de la Loire*

Le journal *Ouest-France* constitue une source d'information extrêmement abondante. Nous y avons collecté le plus grand nombre de conflits, mais également le plus grand nombre d'articles par conflits. L'information y est très précise, les arguments bien relayés, et la multiplicité des points de vues présentés donne une impression de relative impartialité. Une spécificité de ce quotidien est l'importance de la rubrique « courrier des lecteurs », qui joue régulièrement le rôle de tribune libre où des citoyens expriment volontiers leur point de vue et prennent parti sur l'un ou l'autre conflit.

Dans tous les cas, les conflits recensés donnent lieu à une forte collectivisation des actions, les mobilisations sont à chaque fois l'objet d'associations, parfois créées pour l'occasion. Réciproquement aux remarques qui précèdent, la médiatisation est l'un des moyens les plus volontiers saisis comme mode de protestation ou de manifestation.

Cette zone comporte un espace un peu particulier, celui des marais de Brière, objets d'une conflictualité exceptionnellement exacerbée pouvant, semble-t-il, s'expliquer par un statut de propriété indivisible, qui donne lieu à une gestion collective et bénéficie de réglementations spéciales. Cet état de fait donne lieu à un sentiment extrêmement fort de légitimité et même de souveraineté de la part de certains habitants, dont la réactivité face au changement est particulièrement sensible. Les conflits y sont principalement liés à la gestion des marais, notamment piscicole et cynégétique, mais également au projet d'une ligne à très haute tension, ou à l'extraction des dépôts vaseux. Certaines manifestations de ces conflits sont d'une violence extrême : incendies, menaces de mort, abattage de dizaines d'oiseaux protégés,...

Ailleurs, les conflits sont moins violents, mais leur fort relais par la presse donne un sentiment d'intense activité. Plusieurs sont liés à l'activité agricole, comme celui du lac de Grand-Lieu, classé en réserve naturelle, où des exploitants riverains s'opposent à la régulation des niveaux d'eau, ou encore la forte opposition à l'extension d'élevages porcins industriels, où est mobilisé, outre la préservation de la qualité des eaux, le risque de glisser vers « le modèle breton ». D'une manière générale, les exploitants agricoles sont davantage qu'ailleurs posés en victimes.

L'activité industrialo-portuaire génère ici des conflits relatés par la presse, comme dans le cas de l'extension du port autonome de Saint-Nazaire qui fait l'objet de points de vue très contradictoires. Si de nombreux opposants émettent des réserves de nature environnementale ou économique contre ce projet, ce conflit illustre pourtant parfaitement l'importance « patrimoniale » de l'activité industrielle et la dimension très solidaire des mobilisations dans ce secteur : lors de l'enquête publique pour la validation des périmètres Natura 2000 de l'estuaire, de nombreux conseils municipaux répondent en effet à l'appel des maires du Pays de Retz en refusant les périmètres Natura 2000 proposés pour manifester leur soutien au projet de développement portuaire, y compris là où les communes ne sont pas du tout concernées par le projet d'extension du port autonome.

### *ii) Des permanences*

Au-delà des spécificités géographiques, les analyses de la PQR réalisées sur nos cinq départements tests permettent de mettre le doigt sur des caractéristiques transversales communes aux conflits de l'ensemble de notre corpus.

La lecture de la presse conduit ainsi à recomposer neuf types d'usages principaux des espaces ruraux et périurbains, caractéristiques des relations conflictuelles qui s'y déroulent et liés à autant de types d'activités : activité agricole, activité industrielle, production d'énergie,

construction d'infrastructures, gestion des déchets et épuration, protection et réservation de la "nature", production de services, activité récréative et activité résidentielle. Précisons tout de suite que nous ne procédons pas à l'assimilation usage-usagers. Pour nous, un usager peut être porteur de différents usages, parfois contradictoires.

Trois principaux types d'usages sont concernés par les conflits que nous avons recensés. Il s'agit d'abord de l'usage industriel, souvent montré du doigt pour les externalités négatives qu'il provoque (pollutions, nuisances olfactives, nuisances sonores), ou dénoncé de manière préventive en raison des risques encourus par les populations riveraines. Les usagers résidentiels ou favorables à la protection et la gestion de la nature s'y opposent souvent, de manière assez prévisible. Les uns défendent leur cadre de vie, les autres le patrimoine naturel et la qualité des milieux (eau, air, sols). Mais il n'est pas rare de les voir également s'opposer à des innovations issues des politiques d'Etat (gestion des déchets, production ou transport d'énergie, infrastructures de transport). L'usage de protection de l'environnement est ainsi lui-même souvent mis en cause et dénoncé dans le cas de procédures publiques de protection ou de préservation, la plupart du temps parce que les propriétaires ou les usagers craignent une limitation de leurs droits. L'analyse de la presse montre alors que les types de conflits recensés sont assez peu spécifiques à un territoire donné. Les enjeux locaux donnent une coloration particulière, mais les thématiques rencontrées sont peu variées : déchets, incinération, épandage agricole, pollutions aquatiques industrielles, aménagements fonciers, construction d'infrastructures de transport...

Mais si l'on retrouve les mêmes objets de conflit sur nos différents territoires, ce qui ce construit autour d'eux, les enveloppe, est en revanche très variable : les acteurs, leurs comportements, leur mobilisation, les discours qui s'opposent, la proposition ou non de solutions,... sont le corps du conflit. Il est frappant de constater à quel point les oppositions développent des réactions totalement différentes, anecdotiques chez les uns, explosives chez les autres... L'histoire des conflits ne peut être réduite à des événements ou à des usages similaires ou opposés ; elle est également faite des stratégies et comportements des acteurs, ainsi que de leurs perception de groupes ou identitaires.

Les éléments déclencheurs sont assez peu renseignés par la presse. De nombreux conflits naissent en situation « d'anticipation », souvent dès l'annonce de la mise en place d'une procédure officielle d'enquête d'utilité publique, de la construction d'un ouvrage ou d'un bâtiment ou de l'installation d'une nouvelle activité... Le manque d'information et de communication, parfois invoqué lors des procédures de consultation publique, apparaît comme un élément décisif du processus conflictuel. D'une manière générale, l'annonce d'un projet est initiatrice d'opposition dans un tiers des cas, dans lesquels c'est donc l'intention d'usage qui déclenche le conflit. Plus nombreuses sont les situations où un usage effectif est perçu comme une nuisance, l'émission d'une pollution étant alors le facteur le plus fréquent de déclenchement d'un conflit. On peut relever ici plusieurs situations conflictuelles liées à un « ras le bol », au dépassement d'un seuil de tolérance face à une nuisance restée jusqu'à présent acceptable. Au regard de certaines des situations identifiées dans la presse, on peut émettre l'hypothèse que l'antériorité d'une nuisance, c'est à dire son occurrence par le passé et sa réitération présente sur le même lieu, constitue un facteur facilitant du déclenchement d'une situation conflictuelle, soit parce que le seuil de tolérance des opposants à un usage ou à une nuisance est plus vite atteint, soit parce qu'il y a déjà eu mobilisation et que forts de leur expérience, les acteurs ont une capacité de réaction et d'organisation supérieure. On retrouve ainsi l'idée selon laquelle les conflits ont une histoire, souvent longue, faite de pics conflictuels et de moments d'apaisement, notre travail ne permettant que d'en saisir une phase d'aggravation.

Dans de nombreux cas, l'argumentaire des protagonistes du conflit est sujet à question et l'on peut se demander si le discours n'est pas parfois décalé par rapport à l'objet fondamental du conflit. Les causes invoquées n'en masquent-elles pas d'autres, qui peuvent relever du non-dit ou du tabou, ou sont simplement cachées par stratégie, de manière à utiliser les armes les plus efficaces dans la bataille ? Ainsi, il semble bien que les propriétaires défendent un bien foncier et sa valeur économique plus que la seule qualité des sols face à la question de l'épandage de boues d'épuration. Par ailleurs, le cœur du conflit repose parfois moins sur un usage contrarié que sur des enjeux globaux, comme la gestion des déchets ou les risques industriels ou naturels. L'exemple des élevages industriels entre dans cette catégorie. Si, à Montrevel, les opposants à l'extension d'exploitations hors sol mobilisent avant tout l'argument de la protection de l'eau, ceux de Loire-Atlantique brandissent le risque de glisser vers « le modèle breton » de développement d'élevages porcins industriels. Le conflit dépasse ici le cadre local pour s'inscrire dans un débat économique et environnemental d'échelle nationale, voire internationale.

On peut ainsi identifier plusieurs niveaux de motivation susceptibles d'alimenter les conflits : un niveau matériel, qui serait l'objet avéré du conflit (mécontentement contre la dégradation d'un bien, opposition à la construction d'un autre,...) ; un niveau oratoire, sur lequel reposerait l'argumentation du conflit (dénonciation d'une externalité négative, d'un manque de communication) ; et enfin un niveau symbolique, qui serait celui du cadre 'partisan' dans lequel s'inscrit le conflit et dans lequel le rôle de la presse serait essentiel en tant que porte parole de valeurs tout à fait subjectives mais publicisées.

Le passage des tensions aux conflits, délicat à analyser, est souvent le moment le plus propice pour observer la mobilisation d'outils visant à tempérer les positions antagonistes. Les modes de prévention, de gestion et de résolution sont innombrables, des arrangements entre acteurs aux affrontements entre individus, du recours à des actes techniques à la saisie d'outils réglementaires ou judiciaires, en passant par les procédures de négociation, de concertation ou de médiation. Ils sont par ailleurs peu médiatisés et leur recherche nous confronte de nouveau à l'une des limites de l'exploitation de la source PQR. Dans les cas où l'information a pu être recueillie, l'opposition se manifeste d'abord par des actions de démonstration (pétitions, manifestations, lettres...) et de manière secondaire par des actions judiciaires (plaintes, recours...). Les opposants ont très souvent recours à plusieurs modes d'opposition. Enfin, les tentatives de solutions apportées aux conflits se résument essentiellement à une limitation ou à une compensation des nuisances par divers moyens : actes techniques (études, aménagements, équipements), communication (réunions d'information, visites), solution administrative (établissement d'un document de référence, d'un plan de gestion, suppression ou déplacement de l'activité...) ou dédommagement financier. Dans les cas recensés grâce à la PQR, les cas de règlement amiable sont aussi nombreux que ceux faisant l'objet d'une condamnation par la justice de l'une des parties.

## **Conclusion**

Quelques brèves remarques semblent nécessaires pour relativiser les résultats présentés ci-dessus. L'un des enseignements préliminaires que nous pouvons tirer de l'usage de la presse quotidienne régionale est que l'information y est relatée avec un point de vue très local<sup>7</sup>, mais que les conflits dont elle fait état peuvent être souvent resitués dans un ensemble politique plus global, en particulier lorsque les acteurs font référence à des politiques nationales, européennes, ou sont soutenus par de « grand élus ». Ceci est particulièrement vrai concernant les conflits de nature patrimoniale. Il est possible que cette dimension politique

---

<sup>7</sup> Cela est d'autant plus vrai que nous avons analysé les pages régionales et locales des quotidiens.

influence la ligne rédactionnelle de certains quotidiens et en explique certains biais, tels que le manque d'exhaustivité ou la partialité parfois avérée.

Si l'une des raisons de notre intérêt pour l'analyse de la PQR reposait sur sa diffusion au niveau local, c'est bien parce que cette presse correspond à ce qui est donné à lire - et à penser - aux citoyens habitant les territoires ruraux et périurbains, les campagnes, les bourgs et les villages. Mais il faudrait aller plus loin et savoir à quel public elle s'adresse exactement, et à qui elle donne la parole. Notre analyse ne peut apporter, pour des raisons de méthodologie scientifique, de réponses fondées à ces interrogations, mais elle nous permet de révéler l'envers de cette relation. En effet, la lecture de la presse fournit une vision, même caricaturale, des forces en présence, des acteurs signifiants sur la scène publique locale et des moyens qu'ils emploient pour chercher à faire triompher leurs points de vue.

Cette difficulté à saisir et à hiérarchiser l'information nous ramène à l'une des caractéristiques morphologiques des conflits qui, comme nous l'avions présupposé dans notre grille de lecture, ne sont pas des événements linéaires, mais au contraire présentent une histoire complexe et contrariée. Elle montre par ailleurs, une fois de plus à quel point les tensions s'aiguisent ou rebondissent suite à des innovations de nature sociale ou matérielle, qui secrètent leurs propres oppositions et engendrent des conflits et des oppositions dans leur processus de mise en route. Les conflits constituent alors le révélateur de ces actions, ainsi que des oppositions se faisant jour face à des initiatives nouvelles, dont nous ne discutons pas ici du bien-fondé. Le conflit est bien le fils de la nouveauté...

## Références

- BALLE F. (1994), *Médias et société*, Montchrestien, Paris.
- CHARLIER B. (1999), *Géographie des conflits environnementaux depuis 1974*, Thèse pour le doctorat de Géographie, Université de Pau.
- CHARON J.M. (1996), *La presse quotidienne*, La découverte, Paris
- CHARTIER L. (2003), *Mesurer l'insaisissable – Méthode d'analyse du discours de presse*, Presses de l'Université du Québec, Québec.
- GAYAN L.G. (1990), *La presse quotidienne régionale*, Eco-Média, Milan, Toulouse.
- LASCOUMES P. (1994), *L'éco-pouvoir*, La Découverte, Paris.
- LECOURT A., BAUDELLE G. (2004), Planning conflicts and social proximity : a reassessment, *International Journal of Sustainable Development*, 7, 3, 287-301.
- MEJAN R. (1989), *La presse quotidienne*, Precepta, Paris,
- MERMET L. (1998), Place et conduite de la négociation dans les processus de décision complexes : l'exemple d'un conflit d'environnement, in *La négociation. Situations et Problématiques*, Nathan, Paris, 139-172.
- MICHEL C. (2003), *L'accès du public aux espaces naturels, agricoles et forestiers et l'exercice du droit de propriété : des équilibres à gérer*, Thèse de Doctorat de Sciences de l'Environnement, ENGREF Paris.
- OLLAGNON H. (1998), La nappe d'Alsace, exemple de la qualité de la gestion des eaux souterraines, in BARRAQUE B. et THEYS J. (éds), *Les politiques d'environnement, Evaluation de la première génération : 1971-1995*, Paris, Editions Recherches, 115-118.
- TORRE A., CARON A. (2002), Conflits d'usage et de voisinage dans les espaces ruraux, *Sciences de la Société*, Oct., 57, 95-113.

**Personnes participant au programme :** M. Bonin, O. Bouba Olga, A. Caron, E. Chia, Ph. Jeanneaux, Th. Kirat, Ch. Lefranc, R. Melot, J.C. Paoli, M.I. Salazar, M. Serinielli, P. Thion, A. Torre.

## Développement des sigles des organismes

Cemagref – Institut de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement

CNRS – Centre national de la recherche scientifique

Engref – Ecole nationale du génie rural et des eaux et forêts

Enitac – Ecole nationale des ingénieurs des travaux agricoles de Clermont-Ferrand

INA-PG – Institut national d'agronomie - Paris-Grignon

INRA – Institut national de la recherche agronomique